

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 12**

Engagement n° 12 (demandé par la Régie)

Fournir le nombre de clients impliqués dans la technologie « blockchain »

Réponse à l'engagement n° 12 :

1 À ce jour, sept projets de clients impliqués dans la technologie *blockchain* se
2 sont vus octroyer le TDÉ par le Distributeur en vertu des conditions
3 d'admissibilité indiquées dans les *Tarifs*. Comme mentionné en audience, le
4 Distributeur est en discussion avec plusieurs autres joueurs qui envisagent
5 s'installer au Québec et, dans ce cadre, les conditions et modalités du tarif
6 (articles 6.42 et 6.43) sont expliquées aux clients qui demandent l'adhésion au
7 TDÉ.

8 Parmi les sept projets bénéficiant du TDÉ, seulement trois installations, dont la
9 puissance appelée est relativement faible (2 à 3 MW en moyenne par projet), sont
10 présentement en opération.

11 Le Distributeur rappelle que l'objectif du TDÉ est de servir de levier au
12 développement économique. Dans la prise de décision du client potentiel de
13 s'implanter au Québec, celui-ci doit attester que le TDÉ est un des facteurs
14 déterminants dans sa décision. Considérant l'évolution rapide et la nouveauté de
15 la technologie *blockchain* dans le marché, le Distributeur doit s'approprier les
16 tenants et aboutissants de cette technologie, ce qui lui permettra de mieux
17 évaluer la valeur ajoutée de l'installation visée.